

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |   |
|--|---|
| N°2017/JAN/007                                 | <b>OBJET :</b><br><br>ADHESION AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT POUR L'ACCOMPAGNEMENT ET LE RENFORT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EGALITE FEMMES/HOMMES |
| <u>Date du conseil municipal</u><br>23/01/2017 |   |
| <u>Date de la convocation</u><br>16/01/2017    |   |
| <u>Date de l'affichage</u><br>16/01/2017       |   |

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 16 janvier 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET, représentée par Michel BILLOUT
- Claude GODART, représenté par Roger CIPRÈS
- Didier MOREAU, représenté par Anne-Marie OLAS
- Alain VELLER, représenté par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Michel VEUX
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Serge SAUSSIÉ, représenté par Jean-Pierre GABARROU

Monsieur André PALANCADE est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'opportunité pour la commune de Nangis à mettre en place la Charte Européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale,

Considérant que le Centre Hubertine Auclert contribue à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et à la sensibilisation des publics afin de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe,

Considérant la volonté de la municipalité à œuvrer en faveur de l'égalité des Femmes et des Hommes à travers tous les aspects de la vie communale et municipale des nangissiennes et des nangissiens,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE l'adhésion au Centre de ressources Hubertine Auclert.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer tout document relatif à cette adhésion.

**ARTICLE 3 :**

DIT que la commune s'acquittera d'une cotisation annuelle fixée par le Centre définie en fonction du nombre de ses habitants.

**ARTICLE 4 :**

DIT que la dépense est inscrite en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 janvier 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20170123-2017-JAN-007-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2017  
Date de réception préfecture : 27/01/2017